
**Informatique de santé — Données
relatives aux cartes de santé des
patients —**

**Partie 5:
Données d'identification**

iTeh STANDARD PREVIEW
*Health informatics — Patient healthcard data —
Part 5. Identification data*
(standards.iteh.ai)

[ISO 21549-5:2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd61c216-4bbe-4263-8be1-62c1e059eee0/iso-21549-5-2015)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd61c216-4bbe-4263-8be1-62c1e059eee0/iso-21549-5-2015>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 21549-5:2015

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd61c216-4bbe-4263-8be1-62c1e059eee0/iso-21549-5-2015>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Symboles et abréviations	2
5 Objets associés aux données d'identification	2
5.1 Objets d'identification et structure de données.....	2
5.2 Définition du jeu de données d'identification.....	3
Annexe A (normative) Définitions des données ASN.1	5
Bibliographie	8

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 21549-5:2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd61c216-4bbe-4263-8be1-62c1e059eee0/iso-21549-5-2015)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd61c216-4bbe-4263-8be1-62c1e059eee0/iso-21549-5-2015>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c6b1c216-4bbe-4263-8bc1-62c1e059eee0/iso-21549-5-2015).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 215, *Informatique de santé*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 21549-5:2008), qui a fait l'objet d'une révision mineure. Les modifications suivantes ont été apportées:

- [paragraphe 5.2, Tableau 1](#): la condition d'optionalité de l'objet Sexe est ajoutée;
- [paragraphe 5.2, Tableau 1](#): l'objet facultatif Représentation nationale du nom est corrigé pour correspondre à la définition ASN.1 et à la [Figure 1](#).

L'ISO 21549 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Informatique de santé — Données relatives aux cartes de santé des patients*:

- *Partie 1: Structure générale*
- *Partie 2: Objets communs*
- *Partie 3: Données cliniques limitées*
- *Partie 4: Données cliniques étendues*
- *Partie 5: Données d'identification*
- *Partie 6: Données administratives*
- *Partie 7: Données de médication*
- *Partie 8: Liens*

Introduction

Du fait de la mobilité grandissante de la population, du nombre accru de soins dispensés dans la communauté et chez les patients et de la hausse de la demande en traitements ambulatoires, les systèmes d'information et de stockage portables sont de plus en plus développés et utilisés. Ces dispositifs sont utilisés pour diverses tâches allant de l'identification au système transportable de monitoring du patient, en passant par les archives médicales mobiles.

Ces dispositifs ont pour fonction de transporter et d'échanger des informations personnelles entre eux et avec d'autres systèmes. Par conséquent, pendant leur durée de vie opérationnelle, ils peuvent partager des informations avec bon nombre de systèmes fonctionnant selon diverses technologies et présentant d'importantes différences de fonctions et de capacités.

L'administration des soins de santé repose de plus en plus sur des systèmes d'identification automatisés similaires. Par exemple, les prescriptions peuvent être automatisées et l'échange des données peut être réalisé sur un certain nombre de sites en utilisant des dispositifs mobiles lisibles par des ordinateurs. Les assureurs et prestataires de santé sont de plus en plus souvent impliqués dans la prestation de soins interrégionaux, dont le remboursement peut nécessiter un échange de données automatisé entre des systèmes de soins différents. La gestion des données administratives peut nécessiter des liaisons entre différents partenaires responsables chacun de leur domaine ne s'inscrivant pas nécessairement dans le champ d'application de la présente partie de l'ISO 21549. Par exemple, le remboursement transfrontalier des prestations de santé est habituellement régi par des accords juridiques et intergouvernementaux qui ne sont pas soumis à la normalisation.

L'émergence des systèmes de stockage de données et de soutien accessibles à distance a conduit au développement et à l'utilisation de dispositifs d'identification des «professionnels de santé» capables d'assurer les fonctions de sécurité et de transmettre des signatures numériques aux systèmes distants par réseau.

L'utilisation toujours plus importante des cartes de données dans la pratique quotidienne des prestations de santé a nécessité d'élaborer un format d'échange de données normalisé.

Les informations personnelles contenues dans une carte de santé peuvent être classées en trois grandes catégories: les données d'identification (de la carte en elle-même et de l'individu à qui les informations se rapportent), les données à caractère administratif et les données cliniques. Il est important de comprendre qu'une carte de santé contient *de facto* des données sur la carte elle-même ainsi que des données servant à l'identification du porteur et peut contenir en plus des données administratives, cliniques, de médication et des liens vers d'autres systèmes.

Les données relatives à la carte doivent contenir:

- l'identification de la carte en elle-même;
- l'identification des fonctions et des possibilités de fonctionnement de la carte.

Les données d'identification doivent contenir:

- l'identification unique du porteur de la carte (et non les informations relatives à d'autres personnes).

Les données administratives peuvent contenir:

- des données complémentaires relatives à une ou plusieurs personnes;
- l'identification des modes de remboursement, qu'ils soient privés ou publics et les liens qui existent entre eux, par exemple les contrats ou polices d'assurance et les catégories de remboursement;
- l'identification des autres personnes couvertes ou prises en charges par le contrat d'assurance (par exemple un contrat famille);
- d'autres données (différentes des données cliniques) néanmoins nécessaires pour délivrer les soins.

ISO 21549-5:2015(F)

Les données cliniques peuvent inclure:

- des éléments qui fournissent des renseignements sur la santé et les antécédents médicaux du patient;
- leur évaluation et leur catégorisation par un prestataire de santé;
- les actions connexes prévues, demandées ou réalisées.

Les données de médication peuvent comprendre:

- des informations relatives aux médicaments reçus ou pris par le patient;
- des copies des prescriptions comprenant les informations relatives au prescripteur;
- des informations relatives aux médicaments achetés par le patient;
- des liens vers d'autres systèmes contenant des informations permettant une prescription électronique et la dispensation de médicaments.

Une carte de santé fournit essentiellement des réponses spécifiques à des questions précises alors que le besoin d'optimiser l'utilisation de la mémoire pour éviter les répétitions se fait sentir; c'est pour cela qu'une technique de modélisation par objets (OMT) de «haut niveau» a été appliquée en respectant la définition de la structure des données d'une carte de santé.

La présente partie de l'ISO 21549 définit et décrit la structure de base des objets associés aux données d'identification se trouvant sur les cartes de santé des patients en utilisant la notation UML, le texte en clair et la notation de syntaxe abstraite (ASN.1).

La présente partie de l'ISO 21549 ne décrit pas et ne définit pas les objets communs définis dans l'ISO 21549-2, bien que ceux-ci soient référencés et utilisés dans le présent document.

[ISO 21549-5:2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd61c216-4bbe-4263-8be1-62c1e059eee0/iso-21549-5-2015)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/cd61c216-4bbe-4263-8be1-62c1e059eee0/iso-21549-5-2015>

Informatique de santé — Données relatives aux cartes de santé des patients —

Partie 5: Données d'identification

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 21549 définit et décrit la structure de base des objets associés aux données d'identification se trouvant sur les cartes de santé, mais ne spécifie pas de jeu de données particulier pour le stockage sur la carte.

Les fonctions et les mécanismes détaillés des services ci-après ne relèvent pas du domaine d'application de la présente partie de l'ISO 21549 (bien que ces structures puissent prendre en charge des objets de cette nature, spécifiés par ailleurs):

- les fonctions de sécurité et les services associés susceptibles d'être spécifiés par les utilisateurs de cartes de données selon leurs applications spécifiques, par exemple la protection des données confidentielles, la protection de l'intégrité des données et l'authentification des personnes et les dispositifs liés à ces fonctions;
- les services de contrôle de l'accès;
- l'initialisation et le processus qui en découle (qui débute la durée de vie d'une carte individuelle et par lequel la carte de données est préparée pour les données qui seront communiquées ultérieurement, conformément à la présente partie de l'ISO 21549).

Les sujets suivants sont donc en dehors du domaine d'application de la présente partie de l'ISO 21549:

- les solutions physiques ou logiques pour le fonctionnement de type de cartes particulières;
- la forme que prennent les données pour leur utilisation en dehors de la carte ou la manière de représenter visuellement ces données sur la carte ou ailleurs.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 3166-1, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 1: Codes de pays*

ISO 8601, *Éléments de données et formats d'échange — Échange d'information — Représentation de la date et de l'heure*

ISO 21549-1, *Informatique de santé — Données relatives aux cartes de santé des patients — Partie 1: Structure générale*

ISO 21549-2, *Informatique de santé — Données relatives aux cartes de santé des patients — Partie 2: Objets communs*

ISO/IEC 5218, *Technologies de l'information — Codes de représentation des sexes humains*

ISO/IEC 8824-1, *Technologies de l'information — Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1): Spécification de la notation de base*

ISO/IEC 8825-1, *Technologies de l'information — Règles de codage ASN.1: Spécification des règles de codage de base (BER), des règles de codage canoniques (CER) et des règles de codage distinctives (DER)*

ISO/IEC 10646:2014, *Technologies de l'information — Jeu universel de caractères codés (JUC)*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 21549-1 ainsi que le suivant s'appliquent.

3.1 données d'identification

données permettant l'identification unique du porteur de la carte auquel les enregistrements se rapportent

[SOURCE: ISO 21549-1:2013, 5.3, modifié — raccourci]

4 Symboles et abréviations

ASN.1	Notation de syntaxe abstraite numéro 1 (<i>Abstract Syntax Notation One</i>)
CRT	Modèle lié au porteur de la carte (<i>Cardholder Related Template</i>)
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
L	Longueur (ASN.1)
LDS	Structure des données logique pour les documents de voyage à lecture optique (<i>Logical Data Structure</i>)
N	Numérique
NET	Modèle d'extensions nationales (<i>National Extensions Template</i>)
UCS	Jeu universel de caractères codés sur plusieurs octets (<i>Universal Multiple-Octet Coded Character Set</i>)
UML	Langage de modélisation unifié (<i>Unified Modelling Language</i>)
UTF8	UCS Transformation Format 8 bits - format de codage de caractères défini pour les caractères Unicode (UCS)

5 Objets associés aux données d'identification

5.1 Objets d'identification et structure de données

Pour l'identification du porteur de la carte, les informations relatives aux objets suivants sont nécessaires:

- personne;
- adresse;
- coordonnées téléphoniques;
- divers.

La structure des informations d'identification est dérivée du jeu LDS utilisé pour les documents de voyage à lecture optique (voir l'ISO/IEC 7501-1). Aucun objet distinct n'est introduit pour le domaine de la santé. Le paragraphe suivant contient le tableau avec les définitions du jeu de données d'identification.

5.2 Définition du jeu de données d'identification

Le [Tableau 1](#) montre la définition des données d'identification selon la notation et le codage de base ASN. 1 décrits respectivement dans l'ISO/IEC 8824-1 et dans l'ISO/IEC 8825-1. La définition ASN.1 correspondante est donnée dans l'[Annexe A](#). Dans la définition ASN.1, le type de données ASN.1 UTF8String (voir l'ISO/IEC 10646) est utilisé pour le codage des éléments de données alphanumériques. Sachant que le codage UTF8 nécessite de 1 à 6 octets pour chaque caractère, la capacité mémoire fournie par la carte peut être supérieure à la longueur de la chaîne de caractères. Il convient de restreindre l'utilisation de l'UTF8 à un jeu de caractères internationaux limité. Il n'est en effet pas nécessaire de fournir à chaque pays des jeux de caractères dont il n'a pas l'usage. La définition de ce jeu de caractères internationaux comme sous-ensemble de l'UCS (Jeu universel de caractères codés sur plusieurs octets) doit être débattue. La [Figure 1](#) montre le diagramme de classe UML. La [Figure 2](#) montre le modèle CRT de données d'identification avec le modèle NET imbriqué.

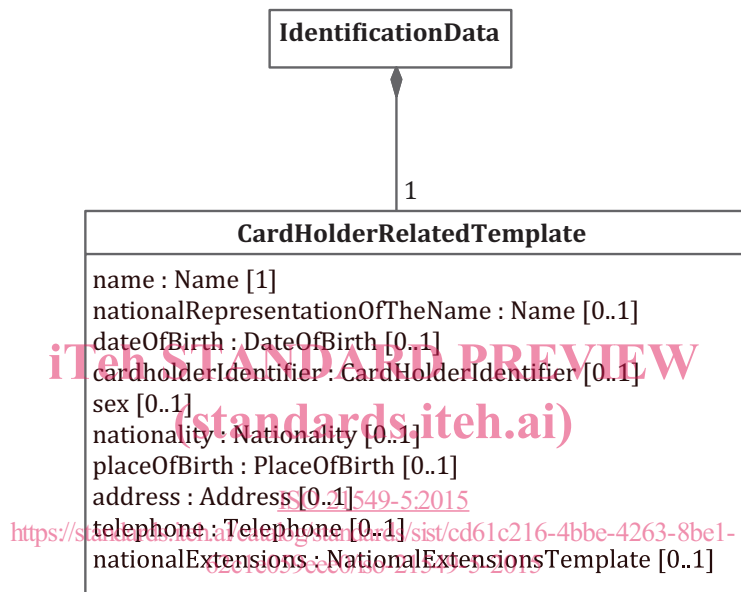


Figure 1 — Diagramme de classe UML

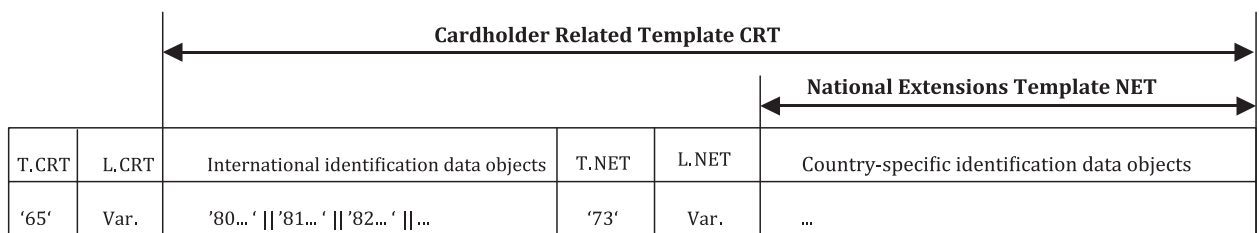


Figure 2 — Modèle CRT de données d'identification avec modèle NET imbriqué

Tableau 1 — Données d'identification

Étiquette	L	Valeur			Type de données	Notes
'65'	Var.	Modèle lié au porteur de la carte				Étiquette de données liées au porteur de la carte (voir l'ISO/IEC 7816-6)
		Étiquette	L	Valeur	Type de données	Notes
		'80'	x	Nom ^a	Classe	Obligatoire; Il sera dérivé du type de données de l'entité «Nom» de HL7, voir ci-dessous